UN COUP DE POUCE POUR LA RENTRÉE SPORTIVE ET ARTISTIQUE DES JEUNES LOIR-ET-CHÉRIENS

Le conseil départemental de Loir-et-Cher lance un chèque sport-culture d'une valeur de 41 € maximum. Cette aide exceptionnelle vise à inciter les jeunes de 8 à 18 ans à pratiquer une activité sportive ou artistique pour la première fois*.

FORMULAIRE À FAIRE REMPLIR PAR LE CLUB, L'ÉCOLE OU L'ASSOCIATION

Je, soussigné(e) .....

Fonction au sein du club : .....

Courriel : .....

Certifie sur l'honneur que l'enfant (Prénom NOM) : .....

Est inscrit pour la 1re fois* dans mon club/école/association pour la saison 2023/2024 pour l'activité : .....

.....

Le montant de l'inscription au club/école/association (licence comprise) s'élève à : .....

Pour les activités sportives :
❑ J'atteste que mon club/école/association est affilié(e) à une fédération agréée par l'État.

Pour les activités artistiques (danse, théâtre, musique ou chant) :
❑ J'atteste que la structure est une école associative, communale, intercommunale.

Fait à .....

Le .....

Signature et cachet du club/école/association
(obligatoire)

Loir&Cher
LE DÉPARTEMENT

* Est considéré comme « première inscription », l'adhésion d'un jeune pour la saison 2023-2024 dans une structure dont il n'était pas membre lors de la saison 2022-2023.